

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le décret N° 89 902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés d'un statut d'établissement public rattaché à une université et notamment, son article 20 ;

Vu le décret N ° 91 562 du 13 Juin 1991 portant création de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 2 avril 2015 portant nomination de monsieur **Benoît LENGAIGNE**, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2015 ;

Vu l'article 17 des statuts de l'Institut d'études politiques de Lille, approuvé par décision de la commission permanente en date du 19 mars 2013,

ARRETE

Article 1 :

Il est créé une commission de mobilité internationale chargée de proposer au Conseil d'administration de l'Institut, dans la limite d'une enveloppe globale qu'il aura préalablement fixée, les montants des aides financières versées aux étudiants en mobilité internationale dans le cadre d'une année en université ou de stages obligatoires à l'étranger.

Elle propose ses règles de fonctionnement et les critères d'attribution des aides financières ponctuelles aux étudiants au Conseil d'administration qui les arrête pour l'année civile.

Article 2 :

La commission est composée de huit membres ayant voix délibérative, et de huit membres suppléants.

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur Benoît Lengaigne • Le directeur-adjoint en charge des relations internationales Patrick Mardellat • Deux élus enseignants au Conseil d'administration Pierre Mathiot Anne Bazin 	<ul style="list-style-type: none"> • La directrice générale des services Chantal Figueredo • Le responsable administratif du service des relations internationales Guillaume Duseigneur • Deux élus enseignants au Conseil d'administration Philippe Darriulat Elise Julien

<ul style="list-style-type: none">• Quatre élus étudiants au Conseil d'administration <p>Sofiane Belmokadem Jean-François Collec Robin Magisson Inès Ameur</p>	<ul style="list-style-type: none">• Quatre élus étudiants au Conseil d'administration <p>Faustine Bourgoïn Alexandra Mouton Louis Gagny Alphonse Marsan</p>
--	---

Article 3 :

Elle est présidée par le directeur de l'Institut dont la voix est prépondérante en cas d'égalité des suffrages.

Article 4 :

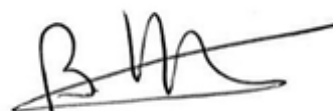
Le responsable de la mobilité sortante est invité permanent avec voix consultative.

Article 5 :

La directrice générale des services de l'Institut d'études politiques de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 8 décembre 2017

Benoît Lengaigne



Directeur de Sciences Po Lille